



Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée

Communiqué de presse

La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée (CNPCMEHP), se félicite de la parution du décret sur la politique du médicament dans les établissements de santé (**Décret n.2010-1029 du 30 août 2010**).

La CNPCMEHP a obtenu, auprès de la DHOS et du ministère, pour les CME de l'hospitalisation privée et les praticiens qu'elle représente, un droit de regard essentiel sur la prescription médicamenteuse et des dispositifs médicaux dans les établissements.

La CME devra « élaborer des préconisations en matière de prescription des dispositifs médicaux stériles et des médicaments » et « élaborer un programme d'action et des indicateurs » pour rendre compte du bon usage de ces dispositifs.

Enfin !!! La collectivité médicale dans les établissements, ne sera plus dépendante de choix souvent dictés par la maîtrise comptable que certains établissements ne se privaient pas d'appliquer.

Il s'agissait d'une revendication de longue date soutenue entre autres par le SYMHOP-CSMF.

Cette mesure est précurseur de la nouvelle gouvernance tant réclamée et qui s'installe progressivement dans les établissements privés entre la direction et la CME, en attendant le décret sur la gestion des risques qui viendra compléter le dispositif.

Ce décret est également précurseur d'une volonté de la DHOS et le gouvernement de légiférer en la matière, de manière commune pour les CME du secteur privé et du secteur public et l'on ne peut qu'approuver.

Contact :

Dr Jean Luc Baron
Président de la CNPCMEHP
0680578466

Siège Social : CNPCMEHP, 79 rue de Tocqueville 75017 PARIS

Adresse de correspondance : Dr JL BARON, Les jardins du centre, 60 rue de L'acropole, 34000 MONTPELLIER,

Tel : 04 67 13 81 40 Fax : 04 67 13 81 44

Messagerie électronique : cnpcmehp@wanadoo.fr